

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COVIVIO

Société anonyme au capital de 334.870.404 €
Siège social : 18, avenue François Mitterrand – 57000 Metz
RCS Metz 364 800 060

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL **EN DATE DU 4 MAI 2026**

Le 4 mai 2026,

M. Christophe Kullmann, Directeur Général de la Société, a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la désignation de M. Lionel Calvez en qualité de nouveau représentant permanent de la société Covéa Coopérations, administrateur de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

1. Constatation de la désignation de M. Lionel Calvez en qualité de nouveau représentant permanent de la société Covéa Coopérations, administrateur de la Société

Après avoir rappelé que :

- Par acte sous-seing privé en date du 14 avril 2026, la société Covéa Coopérations, administrateur de la Société, a notifié au Président du Conseil d'administration de Covivio la désignation, à compter du 1^{er} mai 2026, de M. Lionel Calvez en qualité de représentant permanent de la société Covéa Coopérations au sein du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de M. Olivier Le Borgne.

Ceci étant exposé, le Directeur Général :

- **CONSTATE** la désignation de M. Lionel Calvez en qualité de représentant permanent de la société Covéa Coopérations au sein du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de M. Olivier Le Borgne, avec effet au 1^{er} mai 2026.

2. Pouvoirs pour formalités

Le Directeur Général décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra auprès de toute administration ou organisme compétent.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur

